



## Lois 2005 : la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers des projets en fonction des besoins ..

**PPS:** Projet Personnalisé de Scolarisation : suite au dossier déposé par la famille à la MDPH, définit le cadre de la scolarisation. Suivi et mis en place par l'enseignant référent

**PAI:** Projet d'Accueil Individualisé : de l'ordre du MEDICAL, il concerne les maladies ou affections chroniques ou non, définit et contractualise la prise en charge sur les temps scolaire et péri-scolaire. Obligatoire sitôt qu'un traitement médical est nécessaire.

**PPRE :** Programme Personnalisé de Réussite Educative : de l'ordre de la difficulté scolaire - Élaboré et mis en place par l'équipe pédagogique en fonction de difficultés repérées dans les apprentissages fondamentaux-

**Projet d'aide spécialisée :** mise en place par le réseau d'aide spécialisé aux élèves en difficulté (RASED) après demande d'aide

**Projet d'accompagnement de la scolarisation:** tout projet d'aide ponctuelle mis en place par l'équipe pédagogique en fonction de besoins repérés pendant le temps scolaire- forme non définie.



Fiche réalisée en partenariat avec l'INSHEA.

Mallette sport scolaire et handicap USEP – **Types de projet** – Novembre 2013